

distribuait moins de timbres-primés au Canada. Le Comité est toujours convaincu, comme il l'a déjà mentionné dans son rapport provisoire, que l'industrie de l'alimentation au détail devrait adopter des normes modérées et équitables lorsqu'elle lance ses campagnes de stimulation de vente où des prix ne sont pas imposés, de sorte que le consommateur bénéficie d'une concurrence ferme des prix entre détaillants.

Recommandation:

Que l'industrie de la vente au détail des denrées alimentaires se donne des normes raisonnables et justes à l'égard de ses opérations non de nature à promouvoir les prix afin d'accorder aux consommateurs l'avantage de la vive concurrence des prix.

13. *Bénéfices des grands magasins d'alimentation au détail à succursales multiples*

Au début de l'automne de 1966, les grands magasins d'alimentation à succursales multiples faisaient l'objet de la critique générale, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires. On les accusait de vouloir réaliser ainsi de plus gros bénéfices. Après avoir entendu des témoins délégués par les principales chaînes de magasins constituées en sociétés et par un grand nombre de grossistes, le Comité en a conclu qu'il fallait recueillir d'autres données et a décidé de faire entreprendre une étude des bénéfices réalisés par les magasins d'alimentation à succursales multiples constitués en sociétés. La maison *Clarkson, Gordon & Co.* fut chargée de faire cette étude et les résultats qui ont été déposés le 11 avril 1967, sont annexés d'ailleurs aux comptes rendus du Comité.

Les pourcentages significatifs relatifs à l'exploitation des cinq chaînes de magasins constituées en sociétés (*The Great Atlantic & Pacific Tea Company Limited, Dominion Stores Limited, Loblaw Groceries Co. Ltd., Canada Safeway Limited et Steinberg's limited*) sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Toutes les chaînes de magasins	Ventes (milliers de dollars)	Coefficients des bénéfices en pour-cent		
		Bén./ventes	Bén./avoir	Bén./actif global
1965-1966	2,081,092	1.66	12.56	6.65
1964-1965	1,949,437	1.60	12.30	6.75
1963-1964	1,845,188	1.51	12.10	6.67
1962-1963	1,703,555	1.37	11.09	6.12
1961-1962	1,622,970	1.35	10.93	6.25

Le calcul de ces coefficients posait plusieurs problèmes, étant donné que les services de comptabilité des chaînes de magasins n'ont pas de tels chiffres dans leurs livres en ce qui concerne l'alimentation au détail. L'étude préparée par la *Clarkson, Gordon & Co.* comporte toutes les remarques qui s'imposaient. L'exposé et les témoignages indiquent que la tenue des coefficients pour les principaux magasins d'alimentation au détail à succursales multiples ne corroborait pas l'opinion selon laquelle tout élément significatif de la tendance à la hausse des produits alimentaires durant l'année 1966 s'expliquait par la variation des bénéfices dans la vente au détail.

Le tout respectueusement soumis.

Le président conjoint,
DAVID A. CROLL.